

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-30/PCG instituant une journée fériée et chômée à l'occasion de la venue du Président de la République

n° 73-30/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 janvier 1973

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro
26 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

La journée du mardi 16 janvier 1973 sera fériée et chômée dans l'ensemble du Territoire français des Afars et des Issas à l'occasion de la venue de M. le Président de la République. Les journaliers 'seront payés. Les administrations territoriales assureront les services et permanences indispensables.